

COMMUNE DE SAINT-AMAND-VILLAGES
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 19 OCTOBRE 2021

Le conseil municipal s'est réuni le mardi 19 octobre à 20 heures dans la salle de la mairie de SAINT-AMAND en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean LEBOUVIER Maire.

Présents : GOULHOT Gilles - PELLAN Florence - ROSET Guy - NEEL Nelly - LENOIR Yannick - BINET Marcel - PAGNON Josiane - PARCOIT Sylvia - HEREL Sylvie - SALMON Laurent - DESPREY Annabelle - TAILLEPIED Dave - BINET Martine - VAUTTIER Jean-Michel - DELARUE Isabelle - DELAFOSSÉ Sandrine - PETIT Thierry - LESCOT Estelle - HEREL Stéphanie

Absents excusés : GUERARD Christophe - DJABALI Laurette

Absents non excusés : HAMOND Claude - GAUTIER Valéry - FOUCHARD Valérie - CAILLOT Alexis

Secrétaire de séance : BINET Marcel

LOTISSEMENT LE FIEF D'AUBIGNY : CHOIX DU PRESTATAIRE POUR DEROUlage DE LA FIBRE OPTIQUE

Monsieur le Maire informe les membres présents que Manche Numérique initialement retenu pour installer la fibre optique dans le lotissement « Le Fief d'Aubigny » n'est plus en mesure de réaliser la prestation. Le conseil municipal, après avoir pris connaissance des devis reçus et en avoir délibéré, à l'unanimité, retient la société Fibra Telecom pour un montant TTC de 10 137,60 € et autorise monsieur le maire à signer le marché à intervenir.

DEROGATION AU REPOS DOMINICAL POUR L'ANNEE 2022

Le conseil municipal, après avoir entendu monsieur le Maire et en avoir délibéré, par 16 voix pour et 1 voix contre, émet un avis favorable à l'ouverture des commerces le dimanche aux dates ci-après au titre de l'année 2022

16 janvier 2022

26 juin 2022

20 et 27 novembre 2022

4, 11, 18 décembre 2022

Et dit que la présente délibération sera transmise à Saint-Lô AGGLO.

ACQUISITION DE DEUX TAILLE-HAIES

Le conseil municipal, après avoir entendu monsieur Gilles GOULHOT et pris connaissance des devis sollicités, à l'unanimité, décide de procéder à la commande de deux taille-haies auprès de la Société LEDENTU pour un montant TTC de 1056 €. Monsieur le Maire est autorisé à procéder à la signature du bon de commande.

MODIFICATION PERMIS D'AMENAGER LOTISSEMENT « LE FIEF D'AUBIGNY »

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents les différents courriers reçus de la part des propriétaires et occupants du lotissement « Le Parc d'Aubigny » tendant à la fermeture de la circulation des véhicules entre les lotissements « Le Parc d'Aubigny » et le futur lotissement « Le Fief d'Aubigny ». Il rappelle les termes du dernier courrier reçu tendant à la modification du Permis d'Aménager concernant le lotissement « Le Fief d'Aubigny ». Le conseil municipal, considérant la nécessité de maintenir une circulation des véhicules entre les deux lotissements notamment en terme de secours d'urgence et de lutte contre l'incendie, considérant l'obligation de créer deux issues au sein du lotissement « Le Fief d'Aubigny » et ce sans pouvoir déboucher sur une route départementale, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de ne pas procéder au dépôt d'un Permis d'Aménager modificatif concernant le lotissement « Le Fief d'Aubigny »

RENCONTRE AVEC LES ACTEURS ECONOMIQUES

Le conseil municipal décide d'organiser à nouveau la rencontre avec les acteurs économiques ; celle-ci se tiendra le jeudi 18 novembre 2021 à partir de 18 h 30.

VŒUX ET REPAS DU PERSONNEL

Le conseil municipal retient la date du vendredi 14 janvier 2022.

Fait à Saint-Amand-Villages, le 28 octobre 2021